

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 15-007

ARR2015_ 0177

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 26 OCTOBRE 2015 au 1^{er} NOVEMBRE INCLUS 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 26 octobre 2015 au 1^{er} novembre 2015 inclus,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint, et Madame Pascale NATALE 2^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 26 octobre 2015 au 1^{er} novembre 2015 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE 2^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 OCT. 2015

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	19 OCT. 2015
Affiché le	19 OCT. 2015
Notifié le	20 OCT. 2015
Publié le	19 OCT. 2015

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2015